

Aide-mémoire

Demander des subventions fédérales pour les cours préparatoires

Depuis janvier 2018, les personnes ayant suivi des cours préparatoires à l'examen fédéral bénéficient d'un soutien financier. Elles peuvent déposer une demande de subventions auprès de la Confédération.

Qui bénéficie des subventions fédérales

- Les personnes qui participent à des cours préparatoires à l'examen fédéral
- Le droit à la subvention est indépendant du canton de résidence, mais les participants doivent être domiciliés en Suisse

Cours subventionnés

- Tous les cours préparatoires à l'examen fédéral sont éligibles à une subvention, à condition qu'ils figurent sur la liste des cours de la Confédération au moment de leur début :
<https://www.becc.admin.ch/becc/public/sufi/meldeliste/kursanbieter>

La taxe d'examen fédéral sera-t-elle couverte par la subvention fédérale ?

- Non, la subvention fédérale **ne couvre pas** la taxe d'examen

Conditions

- Avoir passé l'examen fédéral (le résultat – réussite ou échec – n'a aucune importance)
- Les factures et les confirmations de paiement doivent être établies au nom du participant
- Les factures établies au nom d'un tiers – par exemple l'employeur – ne donnent pas droit à une contribution
- Les participants aux cours préparatoires peuvent déposer leur demande de subvention dans les deux ans suivant la notification de la décision d'examen. Les cours préparatoires qu'ils ont suivi ne doit pas avoir commencé plus de sept ans avant la notification de la décision d'examen. Une même attestation de paiement relative à un cours préparatoire ne peut servir qu'une fois.

Documents nécessaires pour obtenir le remboursement

- Factures de l'association sportive
- Attestations de paiement de l'association sportive
- Décision d'examen de sportartenlehrer.ch

Où demander les attestations de paiement

- Vous devez demander les attestations de paiement à l'association sportive auprès de laquelle vous avez suivi les cours préparatoires

Envoyer la demande de soutien financier de la Confédération

- Après avoir passé l'examen fédéral, vous pouvez envoyer votre demande de soutien financier en ligne via la plateforme de la Confédération :
https://feds.eiam.admin.ch/app/home/dXJuOmVpYW0uYWRtaW4uY2g6cGVwOINCRk-ktQkVDQw/AuthnRequest_28feea6a69740e7cc32f05e199755e3f
- Une fois votre demande examinée, le soutien financier vous sera versé directement

Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations directement sur le site Internet du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) :

<https://www.sbfi.admin.ch/fr/subventions-federales-pour-cours-preparatoires-aux-examens-federaux>